



A Madame Barbara Pompili, Ministre de la Transition écologique
A Monsieur Olivier Véran, Ministre des Solidarités et de la Santé
A Monsieur Julien Denormandie, Ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation

Paris, le 2 avril 2021

Objet : Chartes d'engagement « pesticides » et décision du Conseil constitutionnel

Madame la ministre, Messieurs les ministres,

Comme vous le savez, le 19 mars dernier, nos organisations ont obtenu gain de cause dans le cadre d'une question prioritaire de constitutionnalité portant sur la conformité des conditions de participation du public pour l'élaboration des chartes départementales. La décision du Conseil Constitutionnel est claire : **ce dernier juge contraire à l'article 7 de la Charte de l'environnement les modalités retenues par le législateur pour l'élaboration des chartes d'engagements départementales relatives à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques. Cette législation « pesticides » actuellement en place ne permet pas d'avoir une vraie concertation sur un sujet pourtant primordial, comme le soulignent les sages, ni de protéger efficacement la santé des populations, et notamment des riverains.** En conséquence, sur le terrain, le dialogue ne s'est pas fait réellement et les récits de concertations "biaisées" ont été légion aux quatre coins de la France. Nos organisations vous avaient pourtant alertés sur cette question.

En outre, [le Conseil Constitutionnel reconnaît dans sa décision du 19 mars](#) que les chartes, qui régissent les conditions d'utilisation des produits phytopharmaceutiques à proximité des habitations ont une incidence directe et significative à la fois sur la biodiversité et sur la santé publique.

Par sa décision, le Conseil Constitutionnel a donc donné raison à nos organisations. Cette décision impose désormais à votre gouvernement et vos ministères d'agir en conséquence. Pour nos organisations, la santé des riverains et la protection de la biodiversité autour des zones traitées méritent mieux qu'une fausse concertation et une protection a minima. Seules des dispositions nationales cohérentes et réellement protectrices sont acceptables. Ceci ne nous empêchera pas d'appuyer les initiatives locales de dialogue qui ne rogneraient pas sur les mesures nationales de protection. **Nous souhaitons donc que vos ministères prennent en compte à sa juste mesure cette décision qui fait date.**

Nos associations souhaitent connaître les mesures que vous entendez mettre en place rapidement pour tenir compte de la décision du Conseil Constitutionnel, notamment concernant l'instauration d'une réglementation nationale avec la mise en place de mesures de protection obligatoires, définies par le gouvernement dans le cadre d'une concertation, avec une réelle participation du public.

Nos associations demandent par ailleurs:

- **la mise en place rapide d'une mission interministérielle d'inspection et d'évaluation** sur le contenu et l'application de ces chartes comme ce qui a été fait pour les Zones de Non Traitement (ZNT) pour les points d'eau¹ ou encore sur l'Évaluation du dispositif réglementant l'utilisation de produits phytopharmaceutiques à proximité des lieux accueillant des personnes vulnérables².
- **l'organisation de contrôles efficaces sur le respect des règles liées à l'utilisation de pesticides, particulièrement le respect des ZNT et les limites de propriétés.** Nous remarquons que sur le terrain ces ZNT sont, en plus d'être difficilement contrôlables, insuffisamment respectées.

En vous remerciant par avance de votre retour et dans l'attente de votre réponse, nous vous prions de bien vouloir agréer, Madame la ministre, Messieurs les ministres, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

AUBÉ Didier, Secrétaire national de l'Union syndicales Solidaires
BAZOT Alain, Président de l'UFC-Que Choisir
BESNARD Michel, Collectif de soutien aux victimes des pesticides de l'Ouest
BONNEC Alain, Président d'Eau et rivières de Bretagne
GAJI Khaled, Président des Amis de la Terre France
PÉRINAUD Pierre-Michel, Président de l'Alerte des médecins sur les pesticides
RIVOLET Patrick, Président du Collectif Vigilance OGM et Pesticides 16
SCHWARTZ Arnaud, Président de France Nature Environnement
VEILLERETTE François, Porte-parole de Générations Futures

1 Rapport de mission interministérielle d'expertise et de conseil n° 17096 IGAS-CGEDD-CGAAER de décembre 2017

2 <https://www.igas.gouv.fr/spip.php?article732>